GREFFE DU TRIBUNAL
MIXTE DE COMMERCE
POINTE-A-PITRE

TARIFS AGENT COMMERCIAL

Immatriculation d'un agent commercial ou renouvellement :

- Joindre à la formalité un chèque de 21,57 €
- Ces tarifs sont en vigueur en date du 25 février 2026.

- Les chèques doivent être libellés à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Pointe-à-Pitre, et joints à la demande

Répartition du montant exigé pour cette formalité

Emoluments du Greffe (HT)	Débours / Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)
17,01 €	2,87 €	1,69 €	0 €	0 €	21,57 €

Modification d'un agent commercial :

- Joindre à la formalité un chèque de 11,56 €
- Ces tarifs sont en vigueur en date du 25 février 2026
- Les chèques doivent être libellés à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Pointe-à-Pitre, et joints à la demande

Répartition du montant exigé pour cette formalité

Emoluments du Greffe (HT)	Débours / Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)
10,65 €	0 €	0,91 €	0 €	0 €	11,56 €

Attestation d'inscription avec envoi :

- Joindre à la formalité un chèque de 3,59 €
- Ces tarifs sont en vigueur en date du 25 février 2026
- Les chèques doivent être libellés à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Pointe-à-Pitre, et joints à la demande

Répartition du montant exigé pour cette fomalité

Emoluments du Greffe (HT)	Débours / Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)
2,13 €	1,18 €	0,28 €	0 €	0 €	3,59 €

Attestation d'inscription sans envoi :

- Joindre à la formalité un chèque de 2,31 €
- Ces tarifs sont en vigueur en date du 25 février 2026
- Les chèques doivent être libellés à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Pointe-à-Pitre, et joints à la demande

Répartition du montant exigé pour cette formalité

Emoluments du Greffe (HT)	Débours / Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)
2,13 €	0 €	0,18 €	0 €	0 €	2,31 €

Radiation d'un agent commercial :

- Joindre à la formalité un chèque de 21,57 €
- Ces tarifs sont en vigueur en date du 25 février 2026
- Les chèques doivent être libellés à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Pointe-à-Pitre, et joints à la demande

Répartition du montant exigé pour cette formalité

Emoluments du Greffe (HT)	Débours / Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)
17,01 €	2,87 €	1,69 €	0 €	0 €	21,57 €

Greffe : émoluments fixés par arrêté du 10 mars 2020 du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la justice
INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (somme reversée par le greffe)
BODACC : Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (somme reversée par le greffe)

	Vous pouvez préparer votre dossier d'immatriculation en ligne en cliquant ici	Accès libre